

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 368

présenté par

Mme Fiat, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Panot, M. Mélenchon, Mme Rubin, M. Prud'homme,
M. Ruffin, M. Lachaud, M. Coquerel, M. Bernalicis, Mme Autain, Mme Obono, Mme Taurine,
Mme Ressiguier, M. Corbière et M. Larive

à l'amendement n° 129 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 23

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.